



CHIMIE ENERGIE  
CENTRE VAL DE LOIRE

Section Alpla Blois

## Ne pas pousser le bouchon trop loin!!!



Blois, le 20/05/2013

**Le 11 et 13 juin 2013, vous allez élire vos délégués du personnel ainsi que les membres du comité d'établissement qui vous représenteront.**

**Ces élections des institutions représentatives du personnel ont pour objectif la défense de vos droits, le portage de vos revendications ainsi que de renforcer le dialogue sociale.**

**Les candidats CFDT sont déterminés à défendre vos droits individuels et collectifs en :**

- **Négociant** des accords collectifs (intéressement, participation, prévoyance santé,...°)
- **Sécurisant** les parcours professionnels pour garantir les évolutions professionnels.
- **Améliorant** les conditions de travail par leur action quotidienne dans l'entreprise.
- **Progressant** sur la communication des prestations, (accès au logement, transport...).
- **Représentant** les salariés de Blois au sein du Comité Central « ALPLA France ».

**Les candidats CFDT vous porte également un projet social et culturel visant à permettre à chaque salarié de bénéficier de billetterie (cinéma, voyage, de tarifs avantageux pour les vacances) ainsi que de tarifs attractifs pour les produits des machines à friandises, d'achat groupés, de bénéficier d'un colis de fin d'année...**



**Les 11 et 13 juin, VOTEZ**



CHIMIE ENERGIE  
CENTRE VAL DE LOIRE

## Rôle et missions du Délégué du Personnel

Ils présentent à l'employeur les réclamations individuelles et/ou collectives des salariés en matière d'application de la réglementation du travail.

Ils sont les interlocuteurs de l'inspecteur du travail qu'ils peuvent saisir de tout problème d'application du droit du travail et accompagner, lors de ses visites dans l'entreprise.

Ils sont légitimes pour agir s'ils constatent qu'il existe dans l'entreprise une atteinte aux droits des personnes, à leur santé physique ou mentale, ou aux libertés individuelles (harcèlement sexuel ou moral, discrimination, etc...).

## Rôle et missions du Comité d'Entreprise

Le CE assure l'expression collective des salariés.

Il est obligatoirement informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise et, notamment, sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, la durée du travail, les conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle des salariés.

Il gère également les activités sociales et culturelles. A partir d'un budget attribué par l'entreprise il organise librement des activités touchant aux loisirs, aux vacances, au sport, à la culture.

Ces dernières peuvent également prendre la forme d'une participation à la prise en charge d'une mutuelle de santé, d'une cantine ou d'une partie du coût des Chèque Emploi Service Universel (CESU)

## Rôle et missions du Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

Le comité contribue à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs de l'établissement et de ceux mis à sa disposition par une entreprise extérieure et à l'amélioration des conditions de travail, notamment par :

- l'analyse des conditions de travail et des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs et à l'analyse de l'exposition des salariés à des facteurs de pénibilité ;
- la vérification, par des inspections et des enquêtes, du respect des prescriptions législatives et réglementaires et de la mise en œuvre des mesures de prévention ;
- le développement de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information;
- l'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail ou des maladies professionnelles ou à caractère professionnel.